

96 GABRIEL PERI

Société civile immobilière au capital de 12.000 euros
Siège social : 34 bd Edgar Quinet – 92700 COLOMBES,
RCS NANTERRE 449 049 048

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 AOUT 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE TRENTE AOUT, A DIX HEURES,

La société INVESTOR HOLDING

Société Civile au capital de 10.000,00 €
Dont le Siège social : 15 avenue Pierre Semard – 95140 GARGES LES GONESSE
RCS PONTOISE 988 834 388.
Représentée par Monsieur Erwan TERKIVATAN.

APRES AVOIR RAPPELE QUE

Il est rappelé qu'en date du 18 juillet 2025, Madame Birsen FESLI TERKIVATAN et Monsieur Ibrahim TERKIVATAN ont apporté la totalité de leurs parts sociales détenues dans la Société au profit de la société INVESTOR HOLDING.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES :

- Constatation de l'apport de titres intervenu le 18 juillet 2025 ;
- Agrément d'un nouvel associé ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, ayant pris connaissance de l'acte d'apport par lequel, Madame Birsen FESLI TERKIVATAN et Monsieur Ibrahim TERKIVATAN ont apporté la totalité de leurs 1200 parts sociales détenues dans la Société au profit de la société INVESTOR HOLDING, Société civile immobilière au capital de 12.000,00 euros, dont le siège social est situé 15 avenue Pierre Semard – 95140 GARGES LES GONESSE, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 988 834 388, représentée par son gérant Monsieur Erwan TERKIVATAN approuve cet apport et prend acte que la société INVESTOR HOLDING est désormais l'associé unique de la société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, corrélativement à la décision précédente décide de mettre à jour les dispositions de l'article 7 des statuts de la société de la manière suivante :

«CAPITAL SOCIAL

Art.7.

Le capital social est fixé à la somme de 12.000 EUROS (DOUZE MILLE) euros.

CS TB 6X

Il est divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales de DIX (10,00) euros chacune libérées intégralement, numérotées de 1 à 1.200, attribuées de la manière suivante suite à l'apport de parts intervenu le 18 juillet 2025 :

- **La société INVESTOR HOLDING,**
à concurrence de mille deux cents parts,
Numérotées 1 à 1.200, ci 1.200 parts

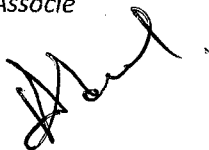
Total égal au nombre de parts composant le capital social,
Soit mille deux cents parts, ci 1.200 parts

TROISIÈME DECISION

L'Associé unique décide de supprimer des statuts les articles 35 à 37 des statuts de la société et donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ses décisions pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et l'associé unique.

Monsieur Ibrahim TERKIVATAN
Gérant - Ancien Associé



Madame Birsen FESLI TERKIVATAN
Ancien Associé



La Société INVESTOR HOLDING
Représentée par Monsieur Erwan TERKIVATAN
Nouvel Associé

